

**MAIRIE D'HERVELINGHEN. Procès verbal de la réunion du conseil municipal
du jeudi 22 avril 2021**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
CANTON DE DESVRES
MAIRIE D'HERVELINGHEN**

Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du jeudi 22 avril 2021 à 19 h

Le vingt-deux avril deux mille vingt et un, le Conseil Municipal de la Commune d'Hervelinghen s'est réuni à 19 heures après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre Ammeux, Maire en exercice. La réunion se tient dans la salle de classe afin de respecter les règles de distanciation sociales. En raison de la crise sanitaire, les conseillers avaient la possibilité de participer à la réunion par vidéo conférence, avec inscription préalable.

➤ **Appel des présents**

Etaient présents : Pierre Ammeux, Laurent Darré, Raphaël Crépin , Frédéric Dutertre, Sandrine Sergent, Hubert Delplanque, Dominique Rigaux, Brigitte Honvault, Thibault Dautriaux-Poulet (par vidéoconférence) et Stéphanie Comte (par vidéoconférence) jusqu'à la question 4 qui a donné pouvoir à Mme Sandrine Sergent.

Absents excusés : Hélène Gras, qui a donné procuration à Pierre Ammeux

Le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19 heures 07

- **Approbation du huis clos** en raison de la crise sanitaire covid : à l'unanimité des membres présents ou représenté

- **Approbation du Procès-verbal de la réunion de CM du 18 mars 2021**

Désignation du secrétaire de séance : Il est procédé conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivité Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Sandrine Sergent ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été élue pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

Message introductif de M Pierre Ammeux, maire de la commune

L'objectif essentiel de cette réunion du conseil municipal est bien sûr, la validation des comptes 2020 et le vote du budget primitif 2021 .

Cette réunion aurait dû avoir lieu au plus tard le 15 avril 2021, mais les comptes administratif et de gestion n'ont été validés que le 9 avril 2021, car jusqu'au début du mois d'avril des écritures oubliées ou correctives venaient encore modifier les comptes de notre commune.

A contrario, dès le mois de février une réunion avait regroupé Mme Sergent, M Dutertre et moi-même afin de recenser les dépenses et les recettes du budget primitif 2021.

A partir du lundi 11 avril, il nous a été possible d'avoir des comptes à priori exacts pour établir l'affectation des résultats et de mettre sur pied un budget primitif 2021 à l'équilibre.

Il fallait aussi faire valider toutes ces données chiffrées par un comptable. Ce RDV a donc eu lieu le vendredi 16 avril.

A ce moment il m'a été possible de lancer la convocation pour le conseil municipal d'aujourd'hui.

QUESTION N° 1 : CCT2C – Délibération sur le transfert de compétence « Création et gestion de maisons de services au public »

Approbation à l'unanimité des membres présents ou représentés

QUESTION N° 2 : CCT2C – Délibération sur le transfert de compétence « Mobilité »

Approbation à l'unanimité des membres présents ou représentés

QUESTION N° 3 : Délibération sur l'acceptation des subventions DETR et MMU pour les travaux de la rue principale.

Ces travaux représentent un coût global de 16655,40 euros TTC.

Accord de subventions :

- DETR (Etat) à hauteur de 2775,90 euros
- MMU (Département) à hauteur de 3115 euros

A noter que ces travaux réalisés sur une route départementale ne peuvent faire l'objet d'une demande de subvention du FARDA.

Approbation à l'unanimité des membres présents ou représentés pour l'accord de ces subventions obtenues.

QUESTION N° 4 : Délibération sur les propositions de 2 bureaux d'étude (« Co-hose » et « La Compagnie des Tiers Lieux ») pour le projet d'accompagnement d'utilité collective de la Maison communale à destination des habitants de la commune.

Suite au positionnement du dernier Conseil Municipal du 18 mars sur le choix entre les deux organismes, il a été demandé d'éclaircir certains points concernant la proposition de Charlotte Filbien. Des réponses sont apportées par Stéphanie Comte.

- L'organisme collecte-t-il la TVA ?
Oui
- Est-il possible, en fonction de ses autres missions, de faire glisser le planning pour un début en mai/juin ?

Oui tout à fait possible pour elle, elle précise néanmoins que l'étape du questionnaire peut se faire pendant le confinement ou juste après car ne nécessite pas de présentiel

- Le planning peut-il s'allonger dans le temps (étapes moins rapprochées dans le temps) ?

Oui et elle trouve ça opportun pour occuper l'espace de temps.

- Concernant les subventions, beaucoup de questions se posent, sans préjuger du type de subvention auxquelles nous pourrions prétendre, nous aimerions savoir s'il y a des dates phares à avoir en tête, des délais à prendre en compte, ce qui pourrait déterminer notre planning d'accompagnement ?

Pour les subventions auxquelles elle pense directement, pas de deadline, c'est du dépôt au fil de l'eau. Etant donné que c'est un sujet important pour nous et qui conditionne fortement le sujet elle propose de regarder ce point juste après le 1er atelier pour explorer des pistes directement

- Faites-vous du montage de dossier ou pouvez-vous nous mettre sur les rails quant aux dossiers de subvention ?

Elle sait faire du montage de dossier, elle en a fait pendant 15 ans. Pour la rémunération, elle ne fonctionne pas en pourcentage du montant de l'aide mais au temps passé. Elle a pour habitude de se déplacer pour rencontrer le service qui porte l'aide.

Lors du débat, Monsieur Le Maire précise que nous sommes en capacité de monter des demandes de dossiers de subvention.

Après ces précisions, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés de désigner Charlotte Filbien « labellisée » par la compagnie des tiers lieux à accompagner la commune dans son projet d'implication de la population à créer ce type de lieux dans la maison communale. L'association COHOSE ne sera pas retenue pour ce projet.

Monsieur Le Maire mandate Stéphanie Comte pour recontacter l'interlocuteur afin de se rencontrer pour lancer l'opération.

Stéphanie Comte quitte la réunion du conseil et donne procuration à Mme Sandrine Sergent.

QUESTION N° 5 : Approbation du Compte de Gestion 2020.

Monsieur le Maire présente le compte de gestion qui a été validé par le Trésor Public.

Le budget fonctionnement :

Pour l'année 2020 nous bénéficions d'un report d'excédent de résultats de 115 696,54 euros et le résultat de clôture de l'exercice se monte à un excédent de 161 094,39 euros

Le budget investissement :

Pour l'année 2020, nous bénéficions d'un report d'excédent de 13 737,42 euros et le résultat de clôture de l'exercice se monte à un déficit de 39 805,26 euros

Le cumul du budget fonctionnement et investissement abouti à un résultat de clôture de 121 289,13 euros pour l'année 2020 en excédent.

L'assemblée n'a pas de question particulière.

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représenté

QUESTION N° 6 : Approbation du Compte Administratif.

Pour la délibération de cette question, le maire a quitté la salle et dans cette situation on ne tient pas compte de la procuration de M Ammeux.

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représenté, soit 9 voix.

QUESTION N° 7 : Affectation des résultats de fonctionnement 2020.

Monsieur le Maire propose d'affecter la somme de 39 805,26 euros au compte 1068 en recette d'investissement de l'exercice 2021.

Monsieur le Maire propose d'affecter l'excédent de fonctionnement de 121 289,13 euros au compte 002, excédent de fonctionnement reporté pour l'exercice 2021.

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés ces deux propositions de Monsieur le Maire.

QUESTION N° 8 : Vote des taux d'imposition.

TFB : 10,94% ; TFNB : 24,23 % ; CFE : 22,34% (taxes communales)

Monsieur le Maire explique que cette année, la commune ne percevra plus la part taxe d'habitation sur les résidences principales.

Pour combler ce manque, la part Départementale de la TFB, 22,26 %, est reversée aux communes.

Pour rappel, le taux de la taxe foncière bâtie est de 10,94 % + 22,26% du département, le taux de la taxe foncière non bâtie est de 24,23% et le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises est de 22,34%

Monsieur le Maire propose de maintenir ces taux.

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représenté cette proposition.

QUESTION N° 9 : Délibération sur les subventions accordées aux associations.

Association	Subvention (€)
ACTISHOP Ferques	30
Association des Amis de l'Ecole de Saint-Inglevert	700
Arts et Partage Notre Dame des Flots	30
Hockey Club des 2 Caps	40
OCCE 62 Ecole Primaire	250
Resto du Cœur Côte d'Opale	50
Amicale des Sapeurs Pompiers de Marquise	60
USEP Saint Inglevert	250
Comité local ACPG CATM	80

Thibault Doutriaux-Poulet émet une remarque sur l'attribution d'une subvention auprès de l'association Arts et Partage Notre Dame des Flots du fait de sa connotation religieuse.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés les subventions accordées aux différentes associations.

QUESTION N° 10 : Vote du Budget Primitif 2021.

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2021 équilibré à 285 600,13 euros.

Monsieur le Maire rappelle les projets d'investissements prévus pour cette année à venir.

Frais d'étude pour l'accompagnement au projet de création d'un tiers lieux dans la maison communale à hauteur de 7200 euros TTC.

Pour la voirie et l'aménagement :

- les travaux de la rue Pasteur réalisés en novembre 2020 et réglé en décembre 2020 pour un montant de 22 146 euros bénéficieront de subventions à hauteur de 3691 euros pour la DETR et de 7382 euros pour le FARDA. Ces subventions seront versées en 2021.
- La création d'un trottoir rue principale à hauteur de 16655 euros bénéficient de subventions à hauteur de 2775 euros pour la DETR et de 3115 euros pour la MMU.
- Le projet d'étude de la sécurité routière de la traversée du village représente un coût 4860 euros
- La création d'un fossé rue principale (entre la route de Ramsault et le jardin de Mil an) pour un coût de 4740 euros.
- Le projet de réfection du chemin rural (fin de la rue des monts qui mène à Ramsault) est chiffré à 7140 euros. Ces travaux ne seront déclenchés qu'avec la participation du Parc Naturel Régional dans le cadre de la lutte contre les inondations.

Monsieur le Maire stipule qu'il ne reste plus qu'un prêt qui correspond à l'acquisition du terrain communal. Ce dernier a été contracté le 05 novembre 2014 et se termine le 05 octobre 2029.

Pas de question particulière du Conseil Municipal qui approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés le budget primitif 2021.

QUESTIONS DIVERSES :

Organisation des prochaines élections législatives partielles, les 30 mai et 06 juin prochains.

Pour les élections du 20 et 27 juin, un courrier sera adressé à la population afin d'inviter les concitoyens qui le désirent à être assesseurs. Pour ces élections il faudra gérer le fonctionnement de 2 bureaux de votes.

Une plateforme rue Charron a été réalisée pour recevoir une benne à produits fibreux (papiers, cartons).

Une autre benne sera également installée au hameau de Ramsault face à celle pour le verre.

Ces bennes sont fournies par la CCT2C qui a compétence en matière de gestion des ordures ménagères.

La réunion de Conseil Municipal est clôturée à 20 heures 59.

Fait à Havelinghen le 28 avril 2021 Le Maire Pierre Ammeux